

Conseil municipal

12 septembre 2017

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner:

- la proposition du Conseil administratif du 29 novembre 2016 d'un projet de contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales», suite aux votes le 27 septembre 2016 par le Conseil municipal de refuser l'initiative et de proposer un contre-projet (IN-5 A contre-projet);
- la résolution du 1^{er} novembre 2016 de M. Eric Bertinat: «Fêtes de Genève» (R-198);
- la résolution du 1^{er} novembre 2016 de M. Lionel Ricou et M^{me} Patricia Richard: «Lignes directrices du Conseil municipal pour un contre-projet à l'initiative municipale Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» (R-199);
- la résolution du 1^{er} novembre 2016 de M^{mes} et MM. Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, François Bärtschi, Danièle Magnin, Claude Jeanneret, Laurent Leisi, Amar Madani, Daniel-Dany Pastore, Thomas Zogg et Yasmine Menétrey: «Pour des Fêtes de Genève populaires et festives» (R-200).

Rapport de M. Michel Nargi.

Le Conseil municipal a renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication ces quatre objets respectivement le 17 janvier 2017 s'agissant du projet de contre-projet à l'initiative IN-5 et le 2 novembre 2016 s'agissant des résolutions. La commission s'est réunie le 10 novembre 2016, les 9 et 30 mars, le 13 avril et le 15 juin 2017 sous la présidence de M^{mes} Olga Baranova et Fabienne Beaud. Les notes de séances ont été prises par M. Vadim Horcik, procès-verbaliste, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Rappel des textes

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30 et 36F de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le contre-projet suivant est opposé à l’initiative populaire municipale IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales».

Art. 2. – La Ville de Genève peut autoriser l’organisation sur son domaine public de Fêtes de Genève aux conditions suivantes:

1. le feu d’artifice est maintenu,
2. la durée de la manifestation peut comprendre deux week-ends et s’étale sur une période de dix jours au maximum,
3. les Fêtes de Genève doivent être conviviales et s’adresser tant aux habitants-e-s de Genève et sa région qu’aux touristes. Le concept de la manifestation valorise Genève et prend en compte les principes directeurs des politiques sociales, culturelles et environnementales de la Ville de Genève ainsi que la valorisation des produits et des savoir-faire locaux et régionaux,
4. les Fêtes de Genève doivent être accessibles à l’ensemble de la population, en particulier aux familles comme aux personnes à mobilité réduite, par le biais de prix raisonnables et d’accès facilités aux événements, sauf exception limitées et justifiées,
5. les arbres, massifs floraux et pelouses situés dans le périmètre mis à disposition doivent être préservés pendant la manifestation, de même que pendant les phases de montage et de démontage,
6. les accès au lac et plus particulièrement aux zones de baignade doivent être garantis,
7. les animations sont disposées sur le domaine public en fonction de leurs impacts, sonores et visuels notamment, afin de réduire autant que possible les nuisances pour les riverains,
8. l’accès aux quais lors du traditionnel grand feu d’artifice est gratuit pour les spectateurs, à l’exception d’un nombre fixe de places assises payantes déterminé par la Ville en collaboration avec l’organisateur,
9. la Ville ne subventionne pas la manifestation. Elle peut mettre gratuitement à disposition de l’organisateur un périmètre défini de son domaine public et offrir cas échéant des prestations en nature. Dans un but d’autofinancement de la manifestation, l’organisateur peut facturer à des tiers les espaces mis à disposition.

PROJET DE RÉSOLUTION R-198

Considérant que

- le 27 septembre 2016, le Conseil municipal a refusé l’initiative populaire IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» mais a accepté le principe d’un contre-projet;
- les autorités municipales ont aujourd’hui moins de trois mois pour présenter un contre-projet;
- le groupe public sur Facebook «Touche pas à mes fêtes!!!! (Genève)», avec plus de 10 000 membres, s’est constitué en association ayant pour but de «promouvoir et défendre les intérêts des Fêtes de Genève et de leurs différents acteurs principalement locaux. Elle sera la voix de tous ceux qui veulent garder des fêtes de Genève populaires, innovantes et ouvertes à tous et à toutes dans un esprit convivial tout en combattant l’élitisme. Elle est à but non lucratif, apolitique et non confessionnel»;
- l’engouement suscité par le maintien de fêtes de Genève conviviales et populaires, à améliorer certes, ne saurait être ignoré,

dans cet esprit, le Conseil municipal propose que le contre-projet à l’IN-5 soit fondé sur les principes suivants:

- la durée des festivités doit être de dix jours;
- permettre aux seuls résidents genevois de tenir des stands;
- avoir des stands proposant des prix populaires;
- engager des artistes régionaux;
- promouvoir la culture locale en mettant à l’honneur un canton, une région ou un style de musique suisses;
- prévoir que chaque scène propose une programmation tournante avec des animations variées (musique, danse, etc.) sans bannir aucun style de musique, hormis ceux qui véhiculent des discours agressifs, grossiers ou haineux;
- maintenir les feux d’artifice tout en préservant le libre accès des piétons et des cyclistes au pont du Mont-Blanc;
- promouvoir l’esprit d’une Ville plus «verte», en réintroduisant le traditionnel et populaire corso fleuri, étant rappelé qu’initialement, et jusqu’en 1947, les Fêtes de Genève s’intitulaient «Fête des fleurs».

PROJET DE RÉSOLUTION R-199

Considérant que le Conseil municipal a refusé l'initiative IN-5 et a accepté le principe d'un contre-projet lors de sa séance plénière du 27 septembre 2016,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de préparer un contre-projet à l'initiative IN-5 respectant les points suivants:

- le feu d'artifice est maintenu;
- la durée de la manifestation est de dix jours au maximum, dont deux week-ends complets;
- les Fêtes de Genève doivent être conviviales et s'adressent tant aux habitant-e-s de Genève et sa région qu'aux touristes. Le concept de la manifestation valorise Genève et prend en compte les principes directeurs des politiques sociales, culturelles et environnementales de la Ville de Genève, ainsi que la valorisation des produits et des savoir-faire locaux et régionaux;
- la Ville ne subventionne pas la manifestation. Elle peut mettre gratuitement à la disposition de l'organisateur un périmètre défini de son domaine public et offrir, le cas échéant, des prestations en nature. Dans un but d'autofinancement de la manifestation, l'organisateur peut facturer à des tiers les espaces mis à disposition;
- les Fêtes de Genève doivent être accessibles à l'ensemble de la population, en particulier aux familles et aux personnes à mobilité réduite, par le biais de prix raisonnables, permettant de participer aux événements, sauf exceptions limitées et justifiées;
- les arbres, massifs floraux et pelouses situés dans le périmètre mis à disposition doivent être préservés pendant la manifestation, de même que pendant les phases de montage et de démontage;
- les accès au lac, et plus particulièrement aux zones de baignade, doivent être garantis;
- les animations sont disposées sur le domaine public en fonction de leurs impacts, notamment sonore et visuel, afin de réduire autant que possible les nuisances pour les riverains;
- lors du traditionnel grand feu d'artifice, l'accès aux quais est gratuit pour les spectateurs, à l'exception d'un nombre fixe de places assises payantes déterminé par la Ville, en collaboration avec l'organisateur.

PROJET DE RÉSOLUTION R-200

Considérant que:

- jusqu'en 2015 les Fêtes de Genève ont rencontré un très grand succès populaire;
- l'initiative populaire IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» a abouti et se verra opposer un contre-projet par les autorités municipales;
- un mouvement populaire s'est mobilisé contre les nouvelles Fêtes de Genève version 2016, le Geneva Lake Festival;
- si les Fêtes de Genève se devaient d'évoluer, ce n'était pas pour autant qu'elles devaient tomber dans «l'élitisme» et la privatisation à outrance;
- les Fêtes de Genève doivent être un événement festif qui plaît et rassemble, aussi bien le résident genevois que le touriste régional ou international;
- selon une étude menée par la Fondation Genève Tourisme, les Fêtes de Genève, avant la version 2016, apportaient à Genève des retombées économiques directes et indirectes d'environ 120 millions de francs;
- sous forme de «pré-Fêtes» cette organisation proposait également une scène populaire qui permettait à de nombreux artistes locaux de s'exprimer. Cette scène, entourée de bars et de restaurants, répondait ainsi à la demande d'une importante clientèle genevoise qui pouvait se réunir en un lieu proche du centre-ville et accessible en transports publics;
- cette manifestation, autofinancée par les organisateurs, a su maintenir des comptes équilibrés pendant ces dernières années, ce qui n'a pas été le cas de l'édition 2016, selon les médias;
- l'expérience acquise par les membres de l'ancien comité d'organisation a permis de maintenir cet équilibre sans avoir besoin de faire appel à un consultant expert étranger;
- dans les conditions proposées par l'initiative IN-5, l'organisation des Fêtes de Genève est incertaine,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer un contre-projet à l'initiative IN-5 réunissant les éléments festifs, populaires et répondant à la demande de la majorité de la population, soit:

- une durée de dix jours maximum, à laquelle pourrait être ajoutée une période d'une semaine de pré-Fêtes, soit un total de trois week-ends et de deux semaines;
- le retour des scènes musicales sur lesquelles des groupes de musiciens locaux et régionaux peuvent s'exprimer;

- la priorité donnée aux établissements et aux résidents genevois pour l’exploitation des stands culinaires;
- le maintien des feux d’artifice de renommée mondiale et leur libre accès au public dans le plus de points possible autour de la rade, y compris le pont du Mont-Blanc;
- le maintien d’une répartition équilibrée de manèges et d’attractions foraines autour de la rade pendant toute la période des Fêtes, en donnant la priorité aux exploitants genevois.

Séance du 15 juin 2017

Audition de M. Jean Barth, auteur de l’initiative

M. Jean Barth explique qu’un dossier a été distribué par ses soins au Secrétaire du Conseil municipal (SCM) et demande si les commissaires l’ont bien reçu.

Les commissaires répondent affirmativement.

Il explique ensuite ce qui a motivé le lancement de cette initiative. En effet il explique qu’ils ignoraient l’existence de deux comités pétitionnaires ayant œuvré en 2002 et 2012. Ces pétitions ont fait l’objet d’un rapport au Conseil municipal. Ces tentatives étant restées sans conséquence, il explique le comité actuel a vu le jour il y a une douzaines d’années sous la forme d’un groupe de réflexion des habitants des Eaux-Vives et des Pâquis très mécontents de l’évolution des Fêtes de Genève. Il relève qu’un débat avait eu lieu dans la presse il y a trois ans. Il relève également que, durant ce dernier, M. Barazzone avait qualifié ces Fêtes de «sentant la naphthaline». Ils ont alors souhaité rebondir sur ce débat et ont cherché à s’informer. Il rapporte qu’ils ont alors voulu prendre contact avec un comité qui devait traiter et discuter de la refonte des Fêtes de Genève. Or il s’est renseigné et malgré ce que la presse avait annoncé, il n’y avait jamais eu de comité destiné à la refonte des Fêtes de Genève. Forts de ce constat ils ont alors décidé de lancer une initiative municipale afin de lancer le débat. Le comité a pris contact avec diverses personnes afin d’avoir des avis concernant l’organisation des Fêtes. Il précise que c’est dans la phase finale du développement de cette initiative qu’ils ont pris connaissance des deux comités cités plus haut.

Un commissaire constate que l’initiative a recueilli beaucoup d’adhésion. Cependant il remarque qu’elle a suscité beaucoup d’émotions. Il revient sur le nombre de jours demandé par l’initiative, l’inquiétude des forains et des amoureux des Fêtes. Il aborder ensuite le sujet du contre-projet et souhaiterait savoir si les auteurs de l’initiative en ont eu connaissance. Il explique que ce contre-projet est une solution médiane qui a été émise par le Conseil administratif et souhaiterait savoir s’il était opposé à ce que les fêtes s’étalent sur dix jours au lieu de sept.

M. Barth précise qu'il n'a jamais eu vent de ce contre-projet. Il souhaiterait cependant rappeler, par rapport au nombre de jours, qu'à l'époque les fêtes s'étaient étalées sur deux jours. Il souligne que l'emprise des fêtes n'a cessé d'augmenter, et cela au grand mécontentement des habitants et des commerçants des deux rives. En effet ces derniers se plaignent que ces Fêtes portent préjudice à leurs activités. De plus, il rapporte que certains d'entre eux n'ont pas même eu la possibilité d'exploiter des stands sur le périmètre des Fêtes. Il souligne d'ailleurs que de nombreux soutiens du comité parmi les commerçants se plaignent que l'attribution des places de stands ne soit au final que l'apanage de certains, se réservant places et bénéfices.

M. Barth répond avoir répondu à une question du maire de Genève, M. Barazzone à l'époque, et avait dit que pour eux il était envisageable d'étaler les Fêtes sur dix jours, c'est-à-dire deux week-ends, mais tous les deux ans, à l'image de la Nuit de la science, très populaire. Il explique que c'est une formule compatible avec les désidératas des signataires et de manière générale à un public large.

Une commissaire souhaiterait savoir pourquoi ils souhaitent que les forains soient déplacés à Plainpalais. Elle se questionne également sur les motivations qui ont mené à cette proposition.

M. Barth souligne qu'ils ne souhaitent pas que toutes les activités soient déplacées vers la plaine de Plainpalais. Il explique qu'ils souhaitent que les activités des forains soient principalement et non exclusivement déplacées vers la plaine de Plainpalais. Ils peuvent donc tout à fait concevoir que certaines attractions, telles que la grande roue, ont leur place là, sur le périmètre de la rade. Il regrette que la rade ait été transformée en véritable champ de foire et explique que c'est là le principal reproche qui a été fait à l'encontre de l'organisation des Fêtes de Genève.

Un commissaire explique que la grande roue ne fait pas toute l'attractivité des Fêtes de Genève. Il a l'impression que ce concept est quelque peu élitiste; en effet, il explique que cela suggère qu'il y a d'une part les riverains des quartiers de la rade d'un côté et de l'autre, le reste, comme ceux de Plainpalais, qui devront eux aussi subir les nuisances. Il relève également qu'il avait fait état d'une statistique qui montrait que 25% des personnes ayant signé l'initiative souhaitaient supprimer les Fêtes de Genève. Il poursuit et explique que cela ne représente pas 25% de la population genevoise, mais bien 25% des signataires ou ceux partageant son point de vue.

M. Barth estime que ce n'est pas le cas. Il explique que concernant les forains, le texte demande que le Conseil administratif prenne toutes les mesures afin de limiter les nuisances pour les riverains de la plaine de Plainpalais.

Le même commissaire revient sur un point concernant les préjudices que les Fêtes pourraient porter aux commerçants et rapporte que M. Vignon, directeur de

Genève Tourisme, avait récemment déclaré que l'apport financier à l'économie genevoise était de 122 millions de francs. Il souhaiterait savoir si Genève, sans les Fêtes de Genève, était toujours Genève, pour lui.

M. Barth explique qu'ils ne souhaitent pas la disparition des Fêtes. Cependant il explique que de nombreuses personnes souhaitent voir ces Fêtes purement et simplement disparaître. Il explique que dans le dossier qui a été fourni aux commissaires, une enquête de la *Tribune de Genève* montre que la majorité des gens aimeraient soit sept jours de Fête, soit, pour 11% d'entre eux, ils souhaiteraient que les Fêtes soient supprimées. De plus, sur leurs stands, ils ont relevé que quasiment une personne sur quatre souhaitait que ces Fêtes soient supprimées. Il relève encore une fois qu'ils n'ont pas été les premiers à se plaindre de ces Fêtes.

Une commissaire souhaiterait savoir s'ils ont pris contact avec Genève Tourisme. Concernant le financement, certains commerçants se plaignaient de ne pas pouvoir exploiter de stands. Elle aimerait savoir si ce problème est lié aux coûts de location.

M. Barth explique qu'il ne s'agit pas d'un problème de coût. Il explique que des commerçants lui ont fait remarquer qu'il y a du pur copinage et que les autres n'ont juste pas accès à ces stands, car ils étaient réservés à un petit groupe de gens.

La même commissaire souhaiterait savoir s'ils sont dans une optique de négociation et ce qui le rend nostalgique vis-à-vis des fêtes d'autrefois.

M. Barth explique que, si les aspects financiers devaient poser problème, ils étaient ouverts à la possibilité de développer ces fêtes sur deux week-ends, mais tous les deux ans pour respecter les volontés des signataires. De plus il explique que certains événements ont lieu bien moins souvent, mais fonctionnent tout aussi bien, à l'image de la Fête de vigneron ou de la Nuit de la science. Pour revenir sur les retombées économique, il souligne à nouveau que l'argent gagné est gagné par quelques commerçants seulement et entre autres les grands hôtels. Il remarque également que Genève Tourisme dispose d'un budget assez considérable. Finalement il explique qu'ils sont tout à fait favorables à une collaboration public-privé. M. Barth regrette que les Fêtes de Genève ne soient plus vraiment une fête. Il explique qu'ils ressentent que ces Fêtes sont plus un prétexte pour vendre Genève aux pays du Golfe. Il estime que les Genevois paient un peu cher un tel prétexte. De plus il explique qu'il y avait autrefois une réelle convivialité et moins cet aspect commercial. De plus il souligne que les Fêtes se déroulaient sur la rive droite, les jardins et arbres du Jardin anglais étant ainsi épargnés.

Un commissaire rappelle qu'à l'époque, le feu d'artifice était payant. Il aimerait savoir ce qu'ils avaient envisagé, sachant qu'ils souhaitent que le feu d'artifice soit maintenu.

M. Barth explique que les meilleures places étaient payantes, mais que le feu en lui-même n'était pas payant. Il constate qu'aujourd'hui le périmètre payant est plus restreint.

Une commissaire remarque que sa sensibilité pour la végétation et la durée a été prise en compte dans les projets d'une certaine manière depuis 2016. Elle souligne que le maire avait fait les mêmes remarques vis-à-vis de ces problèmes et aimerait savoir comment il se positionne vis-à-vis de ces mesures, à ce stade.

M. Barth estime que cela n'est pas satisfaisant. Il estime de plus que cela n'a rien changé fondamentalement.

Un commissaire constate que la population a bien changé. Il se demande si les fêtes ne correspondent pas plus à la nouvelle population.

M. Barth estime que les Fêtes correspondent beaucoup mieux aux désidératas des organisateurs qui tirent un profit substantiel de cette manifestation au profit des Genevois. Ils proposent qu'il y ait un comité d'organisation qui puisse proposer des animations qui plairaient aux Genevois, sans considérations financières. Il rapporte que certains tenanciers de stands gagnaient leurs années durant les trois semaines des Fêtes de Genève. Il regrette que cela ne soit, au final, réservé qu'à un petit nombre d'exploitants. Il explique qu'il semblerait qu'une personne du comité ait loué son propre manège, ainsi que des problèmes de sous-traitance, etc. Il estime que sur le plan de l'éthique commerciale, il y aurait des remarques à faire. Cependant cela n'est pas leur propos, mais il rapporte que ce sont des faits qu'ils ont entendu durant leurs campagnes.

La commissaire estime que les Fêtes de Genève ne sont pas comparables à d'autres fêtes telles que celles des vendanges ou de la nuit de la Science. En effet elle explique que la Fête des vendanges a lieu tous les vingt-cinq ans. De plus, elle souligne que le feu d'artifice des Fêtes de Genève est fameux et qu'il est une référence, même à l'international. Elle n'est pas convaincue par la formule qui proposerait d'organiser les Fêtes une année sur deux, sachant qu'une année à vide, sans un espace et un moment de rassemblement pour les Genevois et les touristes, ne serait pas très bien accueillie par la population. Elle relève également qu'il y aura toujours des mécontentements, mais estime que cela est un peu dans l'esprit de Genève.

M. Barth répond que l'initiative représente le choix. Il estime important que les citoyens puissent se déterminer par eux-mêmes.

La même commissaire souhaiterait savoir ce qui doit être préservé.

M. Barth répond que le grand feu d'artifice reste un souhait des initiants et qu'ils ne souhaitent pas le voir disparaître. De plus il précise que le texte ne demande pas que les Fêtes soient organisées tous les deux ans. Il rajoute finalement

qu'aucune proposition ne leur a été faite à ce sujet; ils n'ont donc pas eu de discussions concernant ce point.

Le commissaire aimerait faire quelques constatations. Tout d'abord les Fêtes de Genève ont traversé vers la rive gauche durant les années 2000 et ce, sur l'impulsion des commerçants et des habitants des Eaux-Vives qui se plaignaient que les Fêtes de Genève soient éloignées des quartiers plus populaires et que ces Fêtes n'étaient finalement faites que pour une population plus aisée. Ainsi, les gens ont souhaité qu'elles reviennent vers la rive gauche afin qu'elles soient plus familiales et locales, genevoises. Il s'étonne de la volonté des initiants de mettre les forains et leurs attractions sur la plaine de Plainpalais et de garder le reste des Fêtes sur la rade, dans le sens où ces attractions ont un aspect familial et sont pour la plupart dédiées aux enfants. Finalement, il relève que partout en Europe, la période estivale voit éclore de nombreuses fêtes, parfois pour des durées d'un mois et plus. De ce fait, il aimerait savoir ce qu'est la fête selon lui.

M. Barth répond qu'ils demandent un contenu culturel, artistique, festif de meilleure qualité. Ils souhaitent que la rade cesse d'être un champ de foire et également que les nuisances puissent être limitées. Il relève également qu'il est important pour eux que la rade reste accessible afin que les Genevois comme les touristes puissent en profiter pleinement durant l'été. Il relève que l'ampleur des Fêtes est impressionnante. En effet, il explique qu'elles drainent plus ou moins 500 000 personnes lors du grand feu d'artifice. Il estime qu'en termes de proportions, cette fête a une ampleur conséquente.

Il explique alors que si la Ville devait en venir à contribuer aux Fêtes, cela laisserait une marge de manœuvre. Dans ce sens, il estime que ce texte pourrait poser les jalons qui permettraient de trouver une porte de sortie dans le cadre de discussions.

Discussion et vote éventuel

Le Parti démocrate-chrétien propose aux commissaires de refuser l'initiative populaire municipale IN-5 et d'accepter le contre-projet, amendé selon sa proposition.

Le Parti libéral-radical souhaiterait savoir si M. Barth pouvait retirer son initiative.

La présidente répond qu'il ne la retire pas.

Le Parti libéral-radical explique que son groupe va refuser l'initiative. De plus il annonce qu'il ira dans le sens du contre-projet. Cependant, il aimerait savoir si le Parti démocrate-chrétien, dans sa proposition, laissait une porte ouverte pour que le Conseil municipal puisse un jour voter des fonds pour cette manifestation.

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaiterait proposer un amendement afin que les Fêtes aient lieu chaque année.

Les commissaires estiment que cela va de soi.

Le Parti démocrate-chrétien estime qu'il est possible que la Ville puisse un jour subventionner la manifestation.

Le Mouvement citoyens genevois estime que c'est un débat qui devra se faire en plénière. Il souhaiterait présenter les amendements du Mouvement citoyens genevois, expliquant qu'il n'est pas satisfait par ce contre-projet.

Il propose l'amendement suivant, au point 2: «La durée de la manifestation peut comprendre deux week-ends et s'étale sur une période de dix jours au maximum à laquelle pourra éventuellement se rajouter une période de pré-fêtes d'une semaine.»

Il propose également d'amender le point 3 comme suit: «Les Fêtes de Genève doivent être conviviales et s'adresser tant aux habitants-e-s de Genève et sa région qu'aux touristes. Le concept de la manifestation valorise Genève et prend en compte les principes directeurs des politiques sociales, culturelles et environnementales de la Ville de Genève ainsi que la valorisation des produits et des savoir-faire locaux et régionaux, ceci en octroyant une priorité dans l'attribution des stands et éventuellement dans la programmation artistique aux résidents du canton.»

Le groupe Ensemble à gauche explique que son groupe ne soutiendra pas l'initiative populaire municipale IN-5. Il explique également qu'un certain nombre de choses lui conviennent dans le contre-projet. Il ajoute qu'il pourrait l'accepter en l'état. Il explique qu'il est critique par rapport au déplacement des forains à Plainpalais. De plus, il explique qu'il est favorable aux dix jours (dont deux week-ends). En revanche, il annonce qu'il ne soutiendra pas l'amendement concernant les pré-fêtes.

Concernant l'amendement du Parti démocrate-chrétien il explique qu'il ne suivra pas. Il est cependant inquiet sur le fait qu'un tel amendement ouvrirait la porte à un éventuel subventionnement de la part de la Ville. Il estime que la Ville n'a pas les compétences pour organiser les Fêtes.

Le Parti démocrate-chrétien explique que son amendement vise à nuancer le point 9.

Le groupe Ensemble à gauche explique que l'organisateur est Genève Tourisme et que de ce fait c'est du ressort cantonal. De plus, puisque c'est un organisme privé, elle explique que son groupe est tout à fait contre le fait de mettre des deniers publics dans les mains d'une organisation privée déjà pourvue d'un certain capital. Elle ne voit pas comment la Ville de Genève pourrait subventionner cela en l'état.

La présidente rappelle qu'en plénière le Conseil municipal a déjà voté concernant l'initiative populaire municipale IN-5.

De plus, elle ajoute que son groupe votera la version la plus proche de celle présentée par le Conseil administratif. Elle estime que la durée est le point le plus important. Elle estime que si la durée est modifiée, augmentée, il y a de fortes chances pour que l'initiative populaire municipale IN-5 puisse être votée. Elle explique également que proposer une durée plus longue serait un cadeau fait aux initiants. Concernant l'amendement du Parti démocrate-chrétien elle estime important que la Ville ne subventionne pas cette manifestation et, de fait, le groupe socialiste ne votera pas cet amendement.

Le groupe Union démocratique du centre refuse l'initiative populaire municipale IN-5. Il explique qu'ils estiment que limiter les dix jours fait le jeu des initiants. De plus, il explique qu'il soutient l'amendement du Mouvement citoyens genevois. Vis-à-vis du financement de la manifestation, il annonce qu'il ne suivra pas la proposition du Parti démocrate-chrétien. En effet il estime que la Ville ne peut pas s'engager financièrement derrière ça. De plus il explique qu'il y a un fort intérêt des privés à maintenir la manifestation.

Le groupe des Verts expliquent qu'il ne supportera pas l'amendement du Parti démocrate-chrétien. Concernant la durée, il rejoint l'avis de la présidente et estime que la durée est un sujet sensible. De plus, il explique qu'il sera sans doute possible de proposer d'autres animations autour de la rade, sans pour autant qu'elles soient étiquetées «Fêtes de Genève». Il aborde finalement la question des personnes en situation de handicap et insiste pour que l'accessibilité de la fête soit garantie à tous et toutes.

Le Parti libéral-radical souhaiterait rajouter qu'il est d'accord sur ce qui a été dit. Il ajoute finalement que d'ici deux ans, les Fêtes de Genève vont peut-être être déplacées ou changées avec l'arrivée de la nouvelle plage. Il s'agit alors désormais de faire en sorte que l'initiative ne passe pas.

La présidente propose de passer au vote.

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'amendement suivante:

Point 9

Supprimer les termes «ne subventionne pas la manifestation» et laisser: «La ville peut mettre gratuitement à disposition de l'organisateur un périmètre défini de son domaine public et offrir cas échéant des prestations en nature.»

Par 11 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 3 LR, 1 UDC) contre 2 oui (DC) et 1 abstention (MCG), l'amendement au point 9 est refusé.

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'amendement suivante:

Point 2

«La durée de la manifestation peut comprendre deux week-ends et s'étale sur une période de dix jours au maximum à laquelle pourra éventuellement se rajouter une période de pré-fêtes d'une semaine.»

Par 12 non (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 3 LR, 2 DC) contre 2 oui (MCG, UDC), l'amendement au point 2 est refusé.

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'amendement suivante:

Point 3

«Les Fêtes de Genève doivent être conviviales et s'adresser tant aux habitant-e-s de Genève et sa région qu'aux touristes. Le concept de la manifestation valorise Genève et prend en compte les principes directeurs des politiques sociales, culturelles et environnementales de la Ville de Genève ainsi que la valorisation des produits et des savoir-faire locaux et régionaux, ceci en octroyant une priorité dans l'attribution des stands et éventuellement dans la programmation artistique aux résidents du canton.»

Par 11 non (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 3 LR, 2 DC) contre 1 oui (MCG) et 2 abstentions (UDC, EàG), l'amendement au point 3 est refusé.

La présidente soumet au vote de la commission le projet de contre-projet proposé par le Conseil administratif.

Par 13 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 1 non (MCG), le projet de contre-projet présenté par le Conseil administratif est accepté.

Séance du 10 novembre 2016

Audition de M. Guillaume Barazzone, maire de la Ville de Genève, sur les résolutions R-198, R-199 et R-200

M. Barazzone commence sa présentation en expliquant que plusieurs résolutions ont été renvoyées à la commission. Il explique que le Conseil administratif est contre l'initiative populaire municipale IN-5 sur les Fêtes de Genève. De plus il précise que le Conseil administratif n'a pas souhaité opposer de contre-projet à l'initiative. Comme le Conseil municipal a souhaité avoir un contre-projet, selon la loi c'est au Conseil administratif de le rédiger et de le présenter.

Le magistrat explique qu’il aurait souhaité que le Conseil administratif puisse présenter un contre-projet qui irait dans le sens des desideratas du Conseil municipal.

Le magistrat nous explique qu’il y a deux solutions: la première est de prendre les avis exprimés en plénière mais ils ne sont pas assez précis et détaillés pour qu’on puisse en faire un contre-projet.

La seconde solution consiste à recevoir une résolution votée de la part du Conseil municipal; pour une question de délai le contre-projet sera présenté courant décembre pour qu’il puisse être traité durant le mois de janvier. Il peut être amendé et modifié partiellement ou totalement et le Conseil municipal aura jusqu’au mois d’octobre 2017 pour travailler dessus.

Le magistrat explique qu’après avoir eu l’occasion de discuter à ce sujet avec les différents groupes, il a constaté que la volonté de ces groupes était de pouvoir travailler sur le contre-projet une fois que le Conseil administratif l’aurait présenté.

Le magistrat propose à la commission de discuter du contenu du contre-projet afin de pouvoir valider un certain nombre d’idées et de points qu’il a pu recueillir et s’assurer que le contre-projet qui sera présenté sera au plus près des attentes du Conseil municipal.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaiterait savoir s’il n’était pas possible de consulter d’anciennes personnes ayant travaillé sur les Fêtes de Genève afin de pouvoir créer un groupe de travail qui pourrait présenter, au final, une motion complète retenant toutes les propositions qui auraient été faites au plénum.

M. Barazzone explique que les Fêtes ne sont pas organisées par la Ville. Il précise que la discussion ici est en rapport avec l’élaboration d’un contre-projet. Cependant il invite le commissaire à présenter cette idée à la Fondation Genève Tourisme et Congrès qui elle, organise les Fêtes. Il précise que le contre-projet devrait fixer les conditions-cadres auxquelles le Conseil administratif pourrait autoriser les Fêtes de Genève. En prenant en compte les modalités d’exploitation de l’espace public, la durée, etc.

Le commissaire souhaiterait savoir si la Ville accorde des autorisations d’exploitation de l’espace public sur des zones telles que, par exemple, le Jardin anglais, comment Genève Tourisme pourrait apposer son veto sur ces autorisations.

M. Barazzone explique que le Conseil municipal doit se prononcer sur le contenu d’un contre-projet. Cependant il revient aux commissaires de traiter du contenu de ce contre-projet.

Concernant le contenu des Fêtes, il explique que tous les acteurs ont des représentants, ce qui permet aux idées de remonter au sein du conseil de fondation de Genève Tourisme.

Un commissaire souhaiterait préciser la demande de M. Barazzone concernant les résolutions.

M. Barazzone explique que le Conseil administratif demande au Conseil municipal s'il est possible de traiter ces résolutions avant la séance des 22 et 23 novembre 2016. Si elles ne sont pas traitées d'ici là, il explique que le Conseil administratif se fondera sur les avis et volontés ainsi que les procès-verbaux des séances du plénum et de commission qu'il a pu recueillir auprès des membres de Conseil municipal et présentera, comme prévu, un projet de contre-projet d'ici au 27 décembre 2016.

Un commissaire aborde la proposition du Mouvement citoyens genevois qui a été faite afin de rallonger la période à deux semaines et trois week-ends et explique que cette demande tenait compte de l'avis de la plupart des auteurs des résolutions. Il explique que cette durée est entre autres motivée par l'amortissement des coûts. Il aimerait savoir s'il avait déjà eu un retour de la part de l'organisateur des Fêtes de Genève concernant les éléments du déroulement et également s'il avait eu un bilan sur les coûts, sachant que les pertes pour cette édition ont été importantes.

M. Barazzone répond qu'ils n'ont pas encore reçu d'information à ce sujet. Il explique que c'est M. Maudet qui est en charge de ce dossier au niveau cantonal en tant que ministre de l'économie et dans la mesure où le Canton est l'organe de contrôle de la Fondation Genève Tourisme & Congrès. Les comptes de Genève Tourisme n'étant pas encore bouclés, il précise qu'ils ont déjà eu un contact avec la fondation concernant un débriefing sur l'édition 2016 des Fêtes. Il précise qu'un certain nombre de problèmes de l'édition 2016 ont été signalés à Genève Tourisme et qu'ils souhaitaient qu'ils soient corrigés, pour les prochaines éditions, notamment des problèmes en rapport à la privatisation de l'espace public. Il rappelle que ce débriefing a lieu chaque année. Il explique que sa priorité est de ne pas autoriser de gratuité de l'espace public avant d'avoir pu consulter les comptes, vérifiés et documentés. Dans un second temps, d'avoir signé une convention avec l'organisateur pour l'édition 2017 et suivantes, car il rappelle que ce n'était pas le cas pour l'édition 2016. Cette convention définira le cadre et les responsabilités de Genève Tourisme et éventuellement des autres partenaires. Il explique qu'il y a eu un gros travail pour que cette édition se passe au mieux, mais qu'il a la volonté que l'édition 2017 soit encore mieux organisée. Il explique qu'ils se réuniront avec le Canton et Genève Tourisme pour préciser qu'il en tiendra informé le Conseil municipal dans un souci de transparence.

Concernant la durée, il explique que la question est politique. Le Conseil administratif a la volonté de limiter les diverses nuisances afin que les quais soient accessibles et praticables et ainsi contenir l'impact sur le domaine public. De plus il explique qu'il s'agit également d'avoir une majorité politique afin de refuser l'initiative sachant qu'il n'est pas certain que cette initiative soit refusée si elle devait être votée. Il précise que le public impliqué dans le vote est le peuple de la Ville de Genève, qui ne correspond pas entièrement au public des Fêtes de Genève qui compte également des personnes des autres communes et de la région et des touristes venant d'autres pays. Il explique qu'il s'agira de faire attention au contenu du contre-projet, car ce dernier doit donner une réponse adéquate en tenant compte de motivations des initiants à lancer cette initiative.

Une commissaire souhaiterait savoir s'il y avait eu des revendications concernant les pré-Fêtes.

M. Barazzone répond qu'ils n'ont pas reçu particulièrement de courriers concernant ces pré-Fêtes de la part de bars ou clubs. Il explique qu'à sa connaissance il n'y a pas eu de revendications, ces derniers ayant pu en partie être intégrés aux Fêtes de Genève. De plus il précise qu'avant 2016, certains exploitants n'avaient jamais pu accéder aux Fêtes de Genève. Il y a donc eu un renouvellement. En revanche il explique qu'il y a un réel besoin de se soucier de l'attractivité de la Ville pendant l'été et non pas seulement pendant les Fêtes. Il explique qu'il serait intéressant et important d'avoir un concept cohérent qui permettrait de rendre la Ville plus attractive et attirante tout au long de l'été à la fois pour les touristes, mais également pour les Genevois. Il rappelle que quelques mois avant les Fêtes, Genève Tourisme avait promis une plateforme sur l'eau permettant d'accueillir des bars durant les mois de juillet et d'août. Il explique que la Ville avait soutenu la démarche l'autorisation relevant en revanche du Canton puisqu'il s'agit d'espace situé en surface du lac donnant un exemple de la volonté de la Ville de continuer les animations hors des Fêtes de Genève tout en limitant l'impact sur le domaine public.

Un commissaire demande si M. Barazzone attend que le Conseil municipal vienne lors de la prochaine session avec une résolution sur le contre-projet.

M. Barazzone répond que concernant les questions de base telles que la durée, l'empiètement et les questions générales, il serait effectivement intéressant d'avoir un dénominateur commun dans une résolution. Cela pourrait aussi prendre la forme d'une déclaration de la commission. Il précise que sans cela, le contre-projet sera tout de même présenté selon les informations qu'il aura eues sur le sujet auprès des divers conseillers municipaux.

Un commissaire précise que les pré-Fêtes étaient celles dédiées aux Genevois. Il considère que les pré-Fêtes et les Fêtes pourraient être séparées.

M. Barazzone précise que M. Barth souhaite avoir des Fêtes une année sur deux, ou même des Fêtes plus courtes sur quelques jours. Il invite donc à penser hors du cadre et de manière générale à un concept plus global qui permettrait de satisfaire les Genevois mécontents des éditions précédentes des Fêtes de Genève en limitant les nuisances, mais également de prendre en considération la mise en valeur du site, naturel, de permettre la promenade et l'accès au panorama.

Discussions et vote éventuel

La présidente estime que le Conseil administratif sait déjà ce que les groupes envisagent et souhaitent, car les motions qui ont été renvoyées en commissions ont été renvoyées par le Conseil administratif. Elle ne voit pas l'intérêt de voter et de procéder à des auditions avant la date des 22 et 23, sachant que le temps de traitement risque de dépasser ce délai, et propose de procéder aux travaux une fois le contre-projet présenté.

Un commissaire abonde dans ce sens et estime qu'il faudra procéder aux auditions après avoir reçu le projet de contre-projet. Il estime qu'il faut avoir une discussion sur chacune des résolutions afin de pouvoir en tirer des conclusions et des points qui permettraient de mettre tout le monde d'accord sur le contenu du contre-projet. Il explique qu'il est nécessaire de consacrer un temps à la discussion sur ce sujet afin de pouvoir présenter une résolution commune au magistrat.

La présidente précise qu'il n'y aura pas de contradiction, puisque ces motions seront des supports de réflexion. Elle estime que les auditions sont nécessaires avant de pouvoir discuter ou se prononcer sur le contre-projet.

Un commissaire propose de solutionner un maximum ces problématiques en commission, afin de pouvoir les présenter lors des séances plénières de manière que le travail soit facilité.

La présidente estime que ce sujet prendra du temps à être traité et discuté, même en plénière.

Un commissaire précise que ces trois résolutions amènent des questions dont ils ne possèdent pas encore les réponses. Il est impensable pour elle de pouvoir aboutir à quelque chose de construit en deux semaines. Elle explique que le Parti libéral-radical refuse d'accéder à la demande de M. Barazzone.

Un commissaire explique que le Parti socialiste abonde dans le sens de l'intervention de la commissaire du Parti libéral-radical. Il estime que la procédure existante est claire. Il précise qu'il est tout à fait disposé à travailler en bonne intelligence avec le Conseil administratif ainsi qu'avec les autres groupes politiques pour aboutir à un consensus dans le cadre de ce contre-projet. Il rejoint

également l'avis du commissaire du Mouvement citoyens genevois concernant les travaux effectués et regroupés en amont. Il estime qu'il n'y a pas assez d'informations pour se prononcer et souhaite avoir toutes les informations à disposition pour pouvoir travailler sur ce sujet.

Un commissaire explique qu'il comprend l'objectif du chef du département. Il estime normal que le magistrat ait une vue générale et demande des précisions quant à ce que souhaite le Conseil municipal. Il prend l'exemple de la résolution présentée par l'Union démocratique du centre qui présentait l'idée d'un corso fleuri comme un point important. Cependant il doute que tous les commissaires soient du même avis. Il note que certaines résolutions comportent des idées très générales, communes, et d'autres, et souligne par ce biais qu'il est important que la commission puisse donner un signal au magistrat afin qu'il puisse être au plus près des desideratas du Conseil municipal dans la rédaction du contre-projet. Il insiste également sur le fait qu'il est important que les groupes puissent déjà travailler ensemble et arriver à un consensus quant au contenu du contre-projet.

Un commissaire estime qu'ils sont devant un problème qui est le risque que l'initiative puisse passer. Il estime qu'il est important que les étiquettes politiques puissent s'effacer un peu afin que le Conseil municipal puisse trouver un consensus. Il estime également qu'il est important d'avoir un texte qui puisse passer devant la population. Cependant il explique qu'il faudra avant tout avoir un texte sur lequel travailler et propose d'attendre que le contre-projet soit présenté.

Une commissaire propose les auditions de M. Jean Barth, initiant, ainsi que de Genève Tourisme et Congrès.

Un commissaire propose d'auditionner les représentants ou responsables d'une page Facebook, «Touche pas à mes fêtes», cette dernière regroupant 10 000 membres.

La présidente soumet au vote de la commission le principe du gel du traitement de ces objets, en attendant la présentation d'un contre-projet.

Par 9 oui (1 EàG, 4 S, 3 LR, 1 UDC) contre 2 non (MCG) et 2 abstentions (DC), le traitement de ces objets est approuvé.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition de M. Barth, à l'origine du lancement de l'initiative populaire municipale IN-5.

L'audition de M. Barth est approuvée à l'unanimité.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition de la Fondation Genève Tourisme et Congrès.

Par 12 oui (3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 2 MCG, 1 UDC) et une abstention (EàG), l'audition est approuvée.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition d'un responsable de la page Facebook «Touche pas à mes fêtes».

L'audition d'un responsable de la page Facebook «Touche pas à mes fêtes» est approuvée à l'unanimité.

La présidente précise que ces auditions seront effectuées après que le contre-projet aura été présenté par le Conseil administratif.

Séance du 30 mars 2017

Audition de MM. Yves Menoud et Philippe Vignon, respectivement président et directeur général de la Fondation Genève Tourisme et Congrès, ainsi que de M. Christian Kupferschmid

M. Menoud commence sa présentation et explique que le sujet des Fêtes de Genève est très émotionnel pour la plupart des Genevois. Depuis le début de sa présidence, il tâche de mener les discussions avec calme et sérénité; il explique que la Fondation a fait évoluer sa structure il y a quatre ans.

Jusqu'en 2015, il explique que les Fêtes de Genève avaient trouvé une forme de formule magique dans la mesure où la manifestation était autofinancée.

Elle amenait alors des touristes à Genève, cela engendrait des nuits d'hôtel ainsi que des retombées économiques pour la ville et la région de manière générale. Il poursuit et explique que lors d'un comptage effectué en 2015, 66% des personnes qui visitaient les Fêtes étaient de la région.

Pour l'année 2016, avec la diminution, le projet a été ambitieux et on a pris des risques en termes de structure afin de faire évoluer cette fête. Le constat est que certaines choses se sont bien passées, d'autres pas. On ne reviendra pas sur les 3,5 millions de pertes, précisant que 2 millions avaient été provisionnés, en précisant que les charges ont été maîtrisées, mais que c'est au niveau des revenus qu'il y a eu des pertes. De plus, depuis de nombreuses années, on cherche à faire évoluer le concept, bien avant 2015 et avant les nouvelles directives que la Ville de Genève avait soumises à la Fondation en 2013. Il explique que les Fêtes de Genève sont historiques, en effet avec l'évolution il est nécessaire de s'adapter.

La compétition avec les autres villes suisses est dure. Dans ce contexte, le but de la fondation étant de promouvoir Genève comme destination touristique à l'étranger car la ville est mis à rude concurrence et que le but est de retrouver une formule magique, avec les nouvelles données qui ont été transmises en 2013. Il est difficile de concevoir un budget de fonctionnement sans aucune garantie. On cherche à avoir un équilibre budgétaire et cela représente un impératif.

M. Menoud se réfère ensuite aux documents qu'ils ont reçus et explique que, comme les textes le soulignent, si l'initiative devait passer, alors la Fondation n'aurait plus la capacité à organiser une fête telle qu'on l'a connue jusqu'à ce jour pour des raisons économiques. Il rappelle que le plus gros des revenus est assuré par la vente de stands ainsi que les forains. Il explique que les entrepreneurs qui s'engagent à leurs côtés ont besoin de garanties afin de faire un chiffre d'affaires. Il explique que, comme les Fêtes se déroulent sur deux semaines, certains d'entre eux ont été réticents; en effet, la Fondation n'assure pas les entrepreneurs concernant les risques météo. Il explique que les stands sont vendus avec un montant fixe et que c'est l'entrepreneur qui assume le risque lié à la météo. En effet, si le temps devait être mauvais il est probable que les bénéfices ne soient pas au rendez-vous. Il explique qu'un certain nombre d'éléments sont déjà appliqués vis-à-vis du rapport du Conseil administratif. Il prend pour exemple la mise en avant des produits locaux. La mise en place de la manifestation demande une organisation poussée; partant de ce constat, il est nécessaire d'avoir une organisation professionnelle de la Fondation pour gérer un événement de cette ampleur à l'inverse de ce qui a été fait par le passé, qui mélangeait des professionnels et des particuliers. Au niveau de l'initiative, il souligne que la Fondation est contre. Il est très clair pour Genève Tourisme que si l'initiative devait passer, il ne serait plus possible de produire la manifestation, à moins d'avoir des rentrées d'argent considérables. Sur un point organisationnel, il explique qu'il est important de pouvoir tenir des délais très courts. Ils sont persuadés que cette manifestation devrait se maintenir sur Genève et que cette dernière a un public et une raison d'être au niveau local comme au niveau touristique. Il est encore à savoir de quoi le contre-projet sera fait afin de définir les lignes directrices qui cadreront les fêtes.

M. Vignon ajoute que la concurrence avec les villes est croissante. Il explique qu'elles ont une politique d'animations très ambitieuse en Europe et dans le monde. En effet, ils utilisent le tourisme comme accès à des améliorations structurelles et organisationnelles au niveau des villes. Concernant la fréquentation des fêtes, lors du dernier sondage effectué il explique qu'environ 50% des visiteurs des fêtes sont des Genevois, 16% des régionaux et 34% des touristes, a priori hébergés dans les hôtels à Genève. Il souligne qu'il est normal que dans ce contexte les touristes attendent des activités et il rappelle également que l'atout le plus important est l'écrin de la rade de Genève. Concernant les risques pour les entrepreneurs, il explique que la formule des vingt-trois jours permettrait d'assurer aux entrepreneurs une sécurité. Il s'étonne également que les discussions ne tournent pas autour de l'argent dans les débats politiques. Il rappelle que les frais et les charges sont lourdes et qu'il est important de pouvoir assurer et générer des sommes suffisantes et viables afin de pouvoir produire des Fêtes de Genève.

La présidente propose d'ouvrir le tour des questions.

Un commissaire aimerait savoir si Genève Tourisme a une vision claire des ambitions qu'elle a pour les Fêtes de Genève, tant d'un point de vue de la rentabilité que de l'idée d'un thème pour ces Fêtes. Il souligne également le mécontentement des riverains concernant les Fêtes comme point important à prendre en compte dans le développement d'un concept pour les Fêtes. Il aimerait savoir dans quelle mesure les acteurs genevois pourraient s'investir dans la production de ces fêtes et également s'il existerait une alternative aux pré-Fêtes afin de rendre la formule économiquement viable.

M. Menoud estime important de parler des moyens mis à disposition. Il prend un exemple. Afin de faire une fête qualitative, il est important de pouvoir accéder à de l'eau ainsi qu'à de l'électricité. La rade en est dépourvue et il souligne que c'est le cas depuis trente ans. Il explique que lorsque des éléments physiques empêchent de développer les infrastructures, l'exercice est complexe. De plus il revient sur le fait qu'il estime important de connaître la volonté politique tant cantonale que municipale sur la vision à long terme de la Ville et des Fêtes.

Il rappelle que la Fondation est un acteur qui agit avec la Ville et doit donc trouver un consensus afin de pouvoir organiser une manifestation satisfaisante. Dans le cas de l'édition 2016, il explique qu'il a fallu dépenser 880 000 francs afin d'acheminer l'eau et l'électricité sur les lieux où les stands ont été placés. Cette somme a été reportée sur le prix des stands, ce qui rend donc difficile les discussions et limite ainsi l'initiative si on part du principe que les coûts doivent être maîtrisés. Il rajoute que la mission de Genève Tourisme est de faire venir des touristes à Genève; pour ce faire il est important d'avoir à l'esprit que la Fondation se réfère à ces statuts, qui définissent les cadres de ces prestations. En effet, l'organisation des Fêtes de Genève nécessite une ambition commune de la part des pouvoirs publics et de la fondation.

M. Vignon explique qu'il souhaiterait que les acteurs travaillent avec une vision commune partagée. En termes opérationnels, il y a des contraintes importantes. Il donne quelques exemples de manifestations qui ont lieu en Suisse romande. Le Paléo Festival, qui est une manifestation privée, a un budget d'environ 50 millions de francs et base une majeure partie de ces recettes sur le sponsoring. Il souhaiterait également prendre l'exemple du Montreux Jazz Festival qui a tout à fait compris la nécessité de travailler avec des partenariats privé-public. Il explique que par sa partie privée, de gros sponsors nationaux peuvent y ouvrir des stands, cela comprenant des marques de cigarettes, d'alcool, des banques, etc. et une partie publique, qui complète le dispositif. Il explique qu'ils arrivent à générer de manière récurrente environ 20 millions de purs sponsorings. Il est nécessaire que la vision soit partagée, car elle se développe sur les années. Le but du Geneva Lake Festival était de monter en puissance d'année en année; cependant, en raison de contraintes financières, il n'a pas été possible de continuer ce concept. Il rajoute qu'à l'heure actuelle, cette formule magique n'a pas été trouvée. Il souligne que

dans le cas de la Ville de Montreux les acteurs se sont alignés autour du concept de la fête et peuvent travailler en synergie.

M. Menoud explique que jusqu'à présent le budget de fonctionnement des Fêtes de Genève était de 4 millions jusqu'en 2015. En 2016, le budget était de 7 millions. Pour l'année 2017, il explique que le budget est de 3,5 millions et que, selon leurs estimations, ils sont déficitaires.

Le commissaire a l'impression que la situation tourne en rond, car comme il a cru le comprendre, ils souhaitent plus d'allant de la part de la Ville comme la Ville souhaite plus d'implication de leur part.

M. Menoud explique que jusqu'en 2014, la plupart des acteurs étaient d'accord avec la formule des Fêtes de Genève. Aujourd'hui il constate que les choses ont changé et que depuis trois-quatre ans, ils courent après le temps. Il explique que c'est pour cette raison que la Fondation a changé son fusil d'épaule de manière drastique. Il estime néanmoins que l'édition 2017 sera satisfaisante et il affirme qu'ils souhaitent lancer les discussions sur les éditions 2018 et 2019 avec les magistrats indépendamment de l'initiative populaire municipale IN-5.

Un commissaire souhaiterait avoir leur avis concernant la proposition de son groupe qui propose des Fêtes d'une durée de trois week-ends et deux semaines. Il rappelle que cette dernière est motivée par le fait que cette durée permettrait de rendre les Fêtes financièrement viables et réduirait les risques pris par les entrepreneurs qui souhaitent exploiter des stands.

M. Menoud répond que si les Fêtes sont étendues sur trois week-ends et deux semaines il est clair que les risques sont moins élevés. Il estime que plus la latitude est grande, plus il serait possible d'imaginer et d'élargir le concept. Il souligne que l'aspect des zones géographiques est important. Cela fait partie d'un tout.

Un commissaire est déçu de la tournure de la discussion; il regrette que l'on parle de surface, de durée et d'argent alors qu'ils semblent oublier un élément crucial. Il rappelle que la Ville est partie prenante puisqu'elle met à disposition des surfaces qui sont relouées par Genève Tourisme; il rappelle également que lorsque des événements sont organisés à Palexpo et que la Ville ou le Canton soutiennent ces démarches en mettant à disposition des surfaces, ces opérations sont bénéficiaires. Il aimerait connaître la thématique principale, le thème fort qui peut réunir tous les acteurs autour de ces Fêtes pour la prochaine édition. Il estime que dans une ville aussi riche que Genève au niveau culturel, ils devraient pouvoir proposer une thématique forte, qui puisse réunir les acteurs autour d'un projet commun. Il regrette que les discussions tournent autour des contraintes physiques et économiques.

M. Menoud répond dans un premier temps que l'audition concerne l'initiative populaire municipale IN-5. Dans un second temps il explique qu'ils ne font pas de l'argent; ils équilibrent des comptes et délivrent une manifestation.

Le commissaire précise que ce n'est pas un problème de faire de l'argent.

M. Menoud répond que l'année passée, ils s'étaient engagés dans un projet ambitieux avec une vraie volonté. Il rappelle qu'il y a eu des nouveautés qui ont bien fonctionné telles que le bateau, qui faisait le pourtour de la rade ainsi que des projets concernant les passerelles flottantes pour les piétons, une parade aquatique qui malheureusement n'a pas fonctionné pour des raisons diverses. Il explique que ce projet devait monter en puissance sur trois ans. Malheureusement l'année passée les préparatifs ont débuté tardivement et il précise qu'ils ont eu sept mois pour délivrer la manifestation alors qu'il en aurait fallu dix-huit de préférence. Il rappelle également que la fondation a été la cible, indirectement, de nombreuses contraintes qui l'ont empêchée de fonctionner correctement. Le déficit actuel ne permet pas à la Fondation de continuer sur cette voie et insiste pour qu'une concentration d'efforts soit faite afin de trouver des partenariats pour pouvoir délivrer une édition des Fêtes de Genève 2017 satisfaisante et viable. Il prend l'exemple du Festival Montreux Jazz qui semble avoir une synergie positive entre les acteurs privés et les collectivités publiques. Il reprend l'exemple de l'accès à l'eau et à l'électricité sur la rade et estime que ces infrastructures doivent être pensées sur le long terme afin de pouvoir proposer des prestations plus qualitatives.

La présidente rappelle que les auditionnés sont là pour parler du contre-projet ainsi que de l'initiative populaire municipale IN-5. Elle invite les commissaires à rester sur ce thème.

M. Kupferschmid souhaiterait ajouter que les prix ont bien évolué concernant l'organisation de la manifestation. Tant sur des questions de contrat avec les artistes que sur des questions d'infrastructure, aujourd'hui il est nécessaire d'assurer la sécurité et d'offrir une prestation satisfaisante vis-à-vis des attentes du public.

Il souligne finalement que le sponsoring permet de lever des montants importants et que la plupart des manifestations sollicitent ces acteurs dans le cadre de leurs organisations.

Une commissaire souhaiterait savoir si sur les 3 millions de budget, 1 million est alloué au feu d'artifice.

M. Menoud ne peut malheureusement pas répondre à la question, il explique qu'ils travaillent actuellement sur le dossier et ne peuvent pas encore articuler de chiffres pour le moment. Il explique qu'ils souhaitent délivrer un feu de qualité aux Genevois et aux touristes.

Elle souhaiterait savoir combien coûteraient les travaux afin de pourvoir la rade en électricité et en eau.

M. Menoud répond que pour l'édition 2016, ils avaient un budget de 880 000 francs pour cela. Il explique que certains stands auront de l'eau, mais ça sera à eux de payer.

Un commissaire souhaite revenir sur l'initiative populaire municipale IN-5. Il revient sur la présentation qui a été faite et explique que si 50% des visiteurs sont issus de la région genevoise, il est fort probable qu'une partie d'entre eux ne puissent potentiellement pas voter sur le territoire municipal. Il estime donc qu'il faudra que l'édition 2017 puisse satisfaire à la fois les touristes et les visiteurs régionaux, mais également qu'elle puisse apaiser les tensions des riverains qui, eux, seront susceptibles de sanctionner les Fêtes s'ils n'y voient pas d'amélioration. Dans un second temps, il aimerait savoir s'il ne serait pas possible de déplacer les éventuels sponsors plus loin de la rade.

M. Menoud répond que les sponsors souhaitent les meilleurs emplacements. Il précise qu'actuellement ils ne font que des suppositions concernant les sponsors. Il rappelle que l'année passée, ils avaient déployé deux gros blocs du côté de la rive droite. Ils ont également tenté de placer les stands des sponsors, VIP, dans des endroits qui étaient moins nuisibles.

Concernant l'accès à l'eau sur la rade, le commissaire aimerait savoir s'il ne serait pas possible de faire un partenariat avec les Services industriels de Genève (SIG).

M. Vignon explique qu'ils ont pris contact à plusieurs reprises avec les SIG, cependant il explique qu'ils n'ont pas donné de suite positive. Il précise qu'il aurait fallu tirer des tuyaux d'eau et que cela coûterait 450 000 francs malgré une arrivée d'eau, ce qui ne représente pas un investissement durable en tant que tel. Il faudrait pouvoir amener l'eau directement sur la rade, comme à Ouchy ou sur la rade de Zurich. Cependant cela nécessite des travaux.

La présidente remarque que le parc des Bastions rencontre les mêmes problèmes. Elle explique que les organisateurs d'événements ou de manifestations déplorent la même chose. Elle estime que c'est un problème de la Ville de Genève; en effet cette dernière n'a pas suivi en termes d'investissement dans les lieux où il y a de grandes manifestations. Elle estime que c'est un retard des collectivités publiques sur ces points. Elle souhaiterait savoir ce qui pourrait être mis en place afin d'apaiser les habitants du quartier des Eaux-Vives qui se sont vivement plaints des Fêtes de Genève.

M. Vignon explique que les forains ont été déplacés lors de l'édition 2016 afin de limiter les nuisances, de plus il explique qu'il faudrait supprimer les génératrices, qui sont une source de nuisance sonore importante. De plus il explique que

des typologies d'activités peuvent être pensées afin de pouvoir rendre les zones sensibles plus calmes aux heures tardives. Finalement il rappelle que le nombre d'incivilités était inférieur à celui des années précédentes. De manière générale, il estime qu'il faut répartir les zones de façon à éviter les concentrations de personnes.

M. Menoud explique que, en présentant les stands tournés vers le lac, ces derniers représentent une barrière qui amoindrit et canalise les sources de nuisances.

Une commissaire souhaiterait savoir quelles étaient leurs relations avec les initiants. Elle aimerait savoir s'ils les avaient déjà rencontrés afin de comprendre leurs inquiétudes et les intégrer à leurs futurs projets et également avoir des informations concernant les activités gratuites pour les familles. Elle demande si c'est exact que certains exploitants pouvaient payer jusqu'à 20 000 francs pour une surface moyenne et si le stand proposait de la nourriture cela pouvait être plus cher. Elle trouve inadmissible que certains stands aient privatisé les espaces lors des feux d'artifices et *in fine* dans quelle mesure les prix des places sont répercutés sur les produits.

M. Menoud explique que depuis le début de l'année, il rencontre beaucoup de monde. Ils sont en contact avec les initiants et souhaitent que le dialogue se fasse au mieux d'une part pour pouvoir expliquer les réalités vis-à-vis des Fêtes. Il revient sur la mission première de la Fondation. Cette mission est d'organiser un événement afin de faire venir des touristes, pour faire des activités locales; il y a une question financière sous-jacente importante. Il explique que lors de l'édition 2016, ils avaient alors demandé aux exploitants d'ouvrir leurs stands à midi afin d'une part d'animer la rade et également pour faire bénéficier les gens qui travaillent en ville et les riverains. Cependant en ouvrant les stands plus tôt, il explique que pour les exploitants cela implique d'avoir plus d'effectifs, ce qui peut impliquer d'autres problèmes.

M. Vignon précise que lors de l'édition 2016, ils ont disposé d'un espace enfant au bout du Jardin anglais et qu'ils ont collaboré avec de nombreuses associations sportives afin d'offrir des activités. Il explique qu'ils ont cherché à intégrer autant que possible les associations.

M. Menoud explique que les coûts ont été plus élevés, car il y avait l'eau et l'électricité. Pour cette année, la structure ne prévoit pas ces éléments et les stands seront donc moins chers. Cependant il explique qu'ils appliquent l'équité de traitement et sont transparents dans leurs démarches.

M. Vignon répond en donnant l'exemple d'un stand qui proposait des verres de vin à 3,80 francs. Il prend également l'exemple du stand du Kempinski qui proposait des pizzas à 18 francs. Il estime important de faire la perception que l'on peut avoir de la cherté et les réalités. Finalement concernant le ratio entre les

prix des produits et les ventes il explique que cela dépend de ce que l'exploitant met à disposition.

M. Menoud explique qu'il existe plusieurs prix en fonction des stands qui peuvent aller de 20 000 à 30 000, voire 50 000 francs.

Une commissaire aimerait savoir quelles sont les sources de financement de la Fondation Genève Tourisme. Elle aimerait savoir si la Fondation peut participer au financement des Fêtes.

M. Menoud répond que concernant le financement, il y a la taxe aux entreprises et les nuitées des hôtels. Il explique que ces taxes sont récupérées par le Canton qui redistribue une partie de cet argent. Le budget de fonctionnement est d'environ 15 millions de francs. Il fait vivre une communauté de 50 personnes qui participent à la communication extérieure, mais également au tourisme d'affaires, qui comprend notamment les congrès. Il précise que Genève est la plus grande destination de Suisse concernant les congrès. Elle bénéficie d'une infrastructure hôtelière très importante pour plusieurs facteurs tels que la rade et les organisations internationales. Concernant les Fêtes de Genève, une partie du travail des collaborateurs figure dans le budget; ils comptent environ 500 000 francs en frais humains ou divers alloués aux Fêtes de Genève.

La commissaire souhaiterait connaître le pourcentage prélevé par le Canton et à quelle hauteur la Fondation participe aux Fêtes.

M. Vignon répond que le Canton prélève 3,5% de frais de perception. Il souhaite préciser que la taxe sur les nuitées hôtelières, qui génère deux tiers, c'est-à-dire environ 10 millions et la taxe de promotion du tourisme mise en place en 1994 par le Grand Conseil qui délimite un périmètre considéré comme touristique et qui impose un certain nombre de bénéficiaires du tourisme. Propre source de financement, produit des ventes telles que les guides, etc.

La Fondation participe à hauteur de 500 000 francs sur la quote-part de la masse salariale pour mettre en place cet événement.

Un commissaire souhaiterait connaître le pourcentage de temps de travail alloué pour les Fêtes.

M. Vignon répond qu'elles représentent plus de 10% du temps de travail. Pour l'édition 2016, il explique que ce temps est passé à 35%, à cause de la mise en place d'un nouveau concept, entre autres. Ainsi il explique que M. Muller et le conseil de fondation ont passé plus de 50% de leur temps à traiter le sujet des Fêtes de Genève.

M. Menoud explique que la direction et le conseil de fondation sont constitués d'hôteliers, de financiers, etc. Depuis son élection il explique avoir passé pour les Fêtes de Genève 2017 environ quarante heures pour le mois de janvier, cent dix pour le mois de février et cinquante pour le mois de mars.

Le commissaire souhaiterait savoir si la Fondation refusera d'organiser les Fêtes de Genève si l'initiative populaire municipale IN-5 est votée.

M. Menoud rappelle que la Fondation Genève Tourisme a d'autres tâches prioritaires en fonction de ses statuts. A l'heure actuelle, la balance n'est pas correcte. Il explique que le tourisme ces dix dernières années a changé de visage; la fondation doit évoluer à ce niveau-là.

Un commissaire craint qu'avec ces débats sans réelle finalité ils ne fassent le lit de l'initiative populaire municipale IN-5.

M. Menoud rappelle qu'ils courent après le temps, ils n'ont malheureusement pas eu le temps d'anticiper ces situations au vu de ce qui s'est produit avec l'édition 2016. En effet il explique que la logique d'urgence dans laquelle ils sont depuis trois ans ne permet pas de construire un projet. Il souhaite cependant préciser que la Fondation souhaite préparer les prochaines éditions pour pouvoir avoir une vision globale et également une vision politique nécessaire afin de dégager à la fois des infrastructures nécessaires afin de développer un concept viable et également d'accompagner l'évolution des Fêtes en fonction du public et des contextes de compétitions.

La présidente informe que les principes directeurs du contre-projet n'ont pas été transmis par le SCM.

Un commissaire explique que l'un des aspects qui posent problème dans l'initiative populaire municipale IN-5 est la période des Fêtes de Genève. Il souhaiterait savoir s'il serait possible de projeter des budgets pour savoir combien de jours il faut pour rentabiliser les Fêtes.

M. Vignon explique que selon les études d'élasticités effectuées, dès lors qu'il y a trois week-ends le risque météo est restreint. Ainsi ils arrivent à avoir des redevances qui diminuent leurs risques opérationnels. Dès lors qu'il y a environ dix-sept jours, il est possible que les Fêtes soient autofinancées.

Un commissaire souhaiterait avoir des chiffres en fonction des études et des projections.

M. Menoud répond qu'il est dur de donner des chiffres puisque les surfaces d'exploitation sont modifiées chaque année en fonction des engagements. De plus, en fonction des sponsors, les sommes engagées peuvent être différentes.

Un commissaire souhaiterait savoir si une formule en deux semaines comprenant des horaires restreints pourrait à la fois permettre une rentabilisation des stands, mais aussi de calmer les plaintes des riverains.

M. Menoud estime que ça ne serait pas une solution.

Séance du 13 avril 2017

Audition de M. Eric Bertinat, auteur de la résolution R-198

M. Bertinat explique que l'axe principal est la durée; il est important de pouvoir opposer à l'initiative une durée que la population genevoise puisse accepter. Il explique que son groupe propose une durée des Fêtes de dix jours, comme la plupart des autres groupes à l'exception du groupe Mouvement citoyens genevois qui, lui, propose quatorze jours.

Concernant les forains, il informe que l'Union démocratique du centre n'a pas de positions établies. Il remarque que concernant le feu d'artifice tous les groupes souhaitent le conserver. Il remarque que le Parti démocrate-chrétien ainsi que le Parti libéral-radical insistent sur la gratuité du spectacle. Il souligne que l'Union démocratique du centre souhaiterait que seuls les résidents genevois tiennent des stands, le terme «résident» étant à prendre au sens large. Il note que le Mouvement citoyens genevois est également dans cette idée.

M. Bertinat aborde le sujet du corso fleuri, qui semble-t-il a été mal compris. Il rapporte que de nombreuses personnes en gardent un excellent souvenir et estime qu'il est tout à fait possible de présenter quelque chose de moderne avec ce concept. Il estime également que cet évènement pourrait être une vitrine pour Genève. Il s'agirait en effet d'offrir un plus pour les Fêtes de Genève.

La présidente propose de passer aux questions pour les résolutions R-198 et R-199.

Un commissaire explique qu'un cortège coûte environ 1 million de francs et qu'il faudrait compter quelque 10 000 francs par char. Il rappelle que la préparation ainsi que les coûts sont importants. Même s'il estime que l'idée d'un corso fleuri en soi est bonne, il la trouve difficilement réalisable dans le contexte actuel. Il souhaiterait savoir si son groupe avait déjà des idées concernant le financement d'un tel projet.

Le commissaire rejoint son collègue et explique que le concept de corso fleuri est un projet où le coût a son importance, cependant il souligne que les Fêtes de Genève ont une ampleur cantonale et qu'elles sont un sujet politique. Il estime que le corso fleuri pourrait permettre aux Genevois de se réunir et de représenter les différents secteurs d'activités, par exemple. Il est clair qu'ils sont face à un débat à plusieurs inconnues.

Il estime qu'il pourrait proposer l'audition de Genève Tourisme afin de connaître leur avis sur le sujet. Finalement, il explique que ce projet en est au niveau du principe et que son groupe ne s'est pas encore penché sur les détails concernant cette attraction.

Le commissaire relève le fait qu'il faut savoir si l'idée du corso fleuri est pertinente dans le cadre du contre-projet, sachant que si ce dernier est voté, alors il en découlera une «obligation» pour Genève Tourisme de l'organiser et le cas échéant pour la Ville d'y participer de manière opérationnelle. L'engagement financier de la Ville serait donc nécessaire.

Le commissaire répond qu'aujourd'hui c'est Genève Tourisme qui organise cet événement. Il rappelle que si l'idée était au contre-projet et que ce dernier passait, alors la fondation devra l'organiser. Pour lui, il est clair que la question des coûts se posera, cependant pour l'instant il est important de pouvoir opposer un texte à l'initiative populaire municipale IN-5. Ce texte contraint Genève Tourisme à organiser des Fêtes de Genève.

La présidente estime que l'idée du corso fleuri représente un aspect très vendeur, politiquement.

Il rajoute que l'idée est de moderniser le concept. Si initialement cette proposition prend racine dans des aspects plus historiques, concernant le corso fleuri, qui était une animation des Fêtes de Genève, il est tout à fait disposé à laisser place à l'imagination, l'idée principale étant de pouvoir offrir à Genève une vitrine afin de montrer et de faire valoir son savoir-faire.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois explique à sa collègue du Parti libéral-radical que la résolution du Mouvement citoyens genevois propose trois week-ends et deux semaines. En effet, il explique que ce laps de temps permet d'assurer aux exploitants de stands de rentrer dans leurs coûts. Il souhaiterait savoir si cette idée pourrait être recevable par son parti.

La commissaire explique qu'en tant que commerçante elle y adhère, cependant elle ne peut pas s'exprimer pour son collègue démocrate-chrétien qui n'est pas là.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaiterait poser une question à sa collègue du Parti libéral-radical, plus particulièrement concernant la durée maximum de dix jours. Il souhaiterait savoir dans quelle mesure il serait possible d'amender ce point. De plus il remarque qu'à part le groupe du Mouvement citoyens genevois, aucun groupe ne semble s'être prononcé sur ce sujet, il rappelle que les forains sont à la base de ces festivités. Il souhaiterait savoir comment son groupe et le Parti démocrate-chrétien se positionnent vis-à-vis de ces derniers.

La commissaire estime que les animations doivent être disposées le long du dispositif en fonction de leur impact. Cela signifie qu'elle peut tout à fait comprendre que des riverains aient signé l'initiative populaire, car elle constate que les nuisances peuvent être importantes. Elle estime que s'ils doivent faire partie

des Fêtes, il serait néanmoins nécessaire de ne pas les disposer trop près des habitations, afin de limiter les nuisances. Elle est opposée au fait que les forains soient sur la plaine de Plainpalais, car ils sortent du cadre des Fêtes de Genève.

Le commissaire souhaite proposer l'audition de l'association des forains.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaiterait poser une question aux membres du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien, concernant les contenus et les durées des Fêtes. Il souhaiterait savoir s'ils seraient prêts à entrer en matière sur des durées plus longues.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle qu'ils ont auditionné le magistrat. Il explique qu'il avait eu des contacts avec l'initiant et a montré qu'il avait fait preuve de souplesse en étant acquis à une formule de dix jours. Il estime important qu'on trouve un moyen terme pour que le contre-projet puisse passer. Il appelle donc à ce que tous jouent le jeu du magistrat. Par rapport aux pré-Fêtes il estime qu'il y a peut-être une nouvelle formule à trouver. Il ne s'avancera pas pour son groupe, mais il rappelle qu'ils sont tout à fait ouverts à la discussion. Il tient à rappeler que la proposition du Mouvement citoyens genevois, qui souhaite proposer trois week-ends et deux semaines, pourrait braquer les initiants ou des opposants. Il insiste sur le fait qu'il est important de faire passer ce contre-projet, car il est clair que les sept jours demandés sont insuffisants.

La présidente rappelle que M. Barazzone avait clairement dit avoir souhaité mettre en place des animations autour de la rade durant l'été, sans appeler ça des pré-Fêtes de Genève.

Un commissaire souhaiterait rajouter que, dans la mesure où la Ville dégage un projet ou des propositions d'animation, il est difficile de ne pas envisager des subventionnements.

La présidente soumet au vote de la commission la proposition d'audition de l'association des forains.

Par 6 non (3 S, 1 Ve, 2 LR) contre 2 oui (MCG) et 5 abstentions (2 EàG, 2 DC, 1 UDC), la proposition d'audition est refusée.

Vote (ayant eu lieu le 15 juin 2017)

La présidente soumet au vote de la commission la résolution R-198.

Par 11 non (2 DC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 2 LR) contre 2 oui (UDC, MCG) et 1 abstention (LR), la résolution R-198 est refusée.

Audition de Mme Gloria Tainturier, présidente de l'association Touche pas à mes fêtes, accompagnée de MM. Maurice Moschini, vice-président, Bouchakhchoukha, vice-président, Tischler, membre de l'association, ainsi que de M^{me} Manzella, membre de l'association

M^{me} Tainturier explique que leur association s'est créée suite à un mouvement populaire qui a été initié à la suite de l'édition 2016 des Fêtes de Genève, respectivement appelé Geneva Lake Festival. Elle poursuit et cite ensuite les buts de l'association. Elle explique que le but de l'association est de promouvoir les intérêts des Fêtes de Genève et de ces acteurs, principalement locaux. Ils souhaitent représenter les personnes qui veulent garder des Fêtes de Genève populaires, innovantes et ouvertes à tous et toutes dans un esprit convivial. L'association est à but non lucratif, non confessionnel et apolitique. Ainsi, l'association compte plusieurs commissions qui sont respectivement, la commission logistique, artificiers, musiques et stands.

La présidente propose de traiter de l'initiative populaire municipale IN-5 et passe la parole à M. Moschini.

M. Moschini estime que l'initiative populaire municipale IN-5 est très restrictive par rapport à ce que ces Fêtes pourraient être à la fois pour les Genevois, mais également pour les commerces et les touristes. A un niveau économique, il estime que de restructurer les Fêtes sur une durée de sept jours rendrait l'exercice très compliqué.

La présidente demande quel est leur constat général sur l'édition 2016.

M^{me} Tainturier explique que concernant l'édition 2016 le groupe n'a pas apprécié l'esprit VIP des Fêtes. Elle passe la parole à M^{me} Manzella afin qu'elle rapporte les problèmes liés aux stands.

M^{me} Manzella rapporte avoir reçu de très mauvais retours par rapport aux stands à leur gestion, et qu'il y a eu de nombreuses lacunes, notamment concernant les arrivées d'eau et d'électricité. Certains montants et forfaits étaient très chers et de plus certains exploitants n'ont pas signé de contrats, et certains autres sont partis. De plus il y a eu des coupures de courant et des déplacements de stands pendant la manifestation, ce qui a rendu l'exploitation des stands compliquée.

M. Bouchakhchouka rajoute, concernant l'édition 2016, que les objectifs concernant le tri et le recyclage des déchets n'ont pas été atteints. En effet il rapporte des cas de tricherie sur le comptage et les statistiques. Il déplore que les stands n'aient pas été informés sur le processus de tri et de recyclage. En effet, il souligne qu'il y avait alors 70% de stands «nouveaux» et donc pas sensibilisés aux questions concernant ce point. Il poursuit et explique que lors des der-

nières éditions, les tenanciers étaient alors invités à faire partie de ce processus de nettoyage et de recyclage et qu'ils étaient alors conviés et informés des procédures.

M. Moschini revient sur le feu d'artifice. Il estime qu'il s'agissait plus d'un spectacle pyrotechnique que d'un grand feu d'artifice. Il explique que les années précédentes, des pièces de gros calibres étaient utilisées tels que du 200-250 ou 300 mm.

La présidente propose de passer aux questions.

Questions

Un commissaire souhaiterait savoir s'ils ont déjà été entendus par Genève Tourisme.

M^{me} Tainturier répond qu'ils ont eu un rendez-vous avec M. Menoud et qu'ils ont pu échanger sur leurs positions respectives ainsi que sur leur volonté de collaborer. Mais M. Menoud n'a pas souhaité rentrer dans les détails opérationnels.

Un commissaire rejoint les auditionnés sur le tri des déchets qui a été catastrophique.

Un commissaire souhaiterait connaître leurs positions concernant les forains, ainsi que sur les artistes qui se produisent durant les Fêtes.

M^{me} Tainturier explique que les forains ont leur association. Et que leur place est dans la rade et non à Plainpalais.

M. Tischler explique que les Fêtes de Genève pourraient être une vitrine pour les acteurs et artistes locaux. Il explique que la scène régionale regorge de talents, dans tous les styles de musique, ainsi ils souhaitent proposer trois scènes tournantes afin que les visiteurs puissent découvrir des groupes et des styles différents.

Un commissaire propose d'étendre les Fêtes sur trois week-ends et deux semaines. Il aimerait savoir ce qu'ils en pensent.

M. Moschini rapporte que dans le rapport d'une commission, une proposition allait déjà dans ce sens.

Un commissaire reconnaît que les Fêtes de Genève sont un sujet sensible. Elle souhaite féliciter les membres de l'association pour leur engagement. Cependant, elle rappelle que l'initiative populaire municipale IN-5 est pendante et qu'elle représente un réel danger pour les Fêtes de Genève, elle souhaiterait savoir combien de personnes représentent cette association, afin d'avoir une idée de la force de frappe de cette dernière.

M^{me} Tainturier répond qu’il y a 10 000 membres sur la page Facebook et 30 membres dans l’association.

Une commissaire explique que son groupe partage beaucoup de leurs remarques concernant le domaine public, largement privatisé en 2016 selon eux. Elle souhaiterait savoir s’ils ont eu l’occasion de rencontrer l’initiant, et s’ils ont été reçus par un membre de la Ville ou un magistrat.

M. Tischler répond qu’il est difficile à contacter malheureusement.

M^{me} Tainturier explique qu’au départ, l’association était un simple groupe Facebook. Elle explique qu’ils avaient essayé de parler à M. Barazzone à plusieurs reprises et que ce dernier a ignoré ces invites. Finalement elle explique qu’ils ont rédigé une lettre ouverte dans la *Tribune de Genève*.

Une commissaire aimerait savoir s’ils étaient au courant des tarifs pratiqués durant l’édition 2016. Elle rapporte avoir posé la question à Genève Tourisme et avoir reçu des réponses vagues, cependant elle explique avoir eu comme information que les emplacements pouvaient être vendus 20 000 francs au minimum. Elle aimerait également savoir s’ils avaient l’électricité.

M^{me} Manzella acquiesce et explique que les petits stands ont été facturés entre 4500 et 7000 francs. Pour les stands de boissons, il fallait compter entre 20 000 francs et plus selon ces informations.

M^{me} Manzella explique qu’il y a eu de nombreuses coupures d’électricité, ce qui a eu pour cause la perte de marchandise dans les frigos, ainsi que de nombreux autres problèmes, tant en termes de gestion que de logistique.

Un commissaire souhaiterait savoir si le feu d’artifice de l’édition 2016, qui a été lancé visiblement de manière radicalement différente que les années précédentes, pouvait découler d’une stratégie pour vendre des places assises.

M. Moschini explique que la stratégie était simple, plus il y a de places assises, plus les gens paient. En ce sens, l’utilisation de petits calibres permet de mettre plus en valeur les places assises.

Audition de M^{me} Patricia Richard, coauteure de la résolution R-199

M^{me} Richard explique que le but de cette résolution est de pouvoir maintenir cette manifestation qui plaît aux Genevois; les auteurs sont conscients que le but de la Fondation Genève Tourisme est d’organiser une manifestation pour les Genevois.

Elle résume les demandes faites dans cette résolution.

Ils souhaitent que les feux d'artifices soient maintenus.

Ils proposent également que la durée soit de dix jours comprenant deux week-ends et précise qu'ils restent ouverts à des propositions d'amendement par exemple si la durée devait être prolongée.

Le fait que les Fêtes restent conviviales est un point important, afin qu'elles s'adressent à la fois aux touristes et aux locaux. Elle estime que l'édition 2016 n'était pas assez conviviale et rapporte que de nombreuses personnes s'en sont plaintes.

Elle insiste sur le fait que les Fêtes restent accessibles à tous. De plus, elle estime important qu'après les Fêtes les lieux soient rapidement remis en état afin de ne pas pénaliser les Genevois et que ces derniers puissent jouir des espaces publics. L'accès au lac est également un point important à préserver.

Finalement elle explique que la limitation des nuisances est importante car en effet l'initiative populaire municipale IN-5 semble avoir été motivée en partie par ces aspects.

Vote (ayant eu lieu le 15 juin 2017)

La présidente soumet la résolution R-199 au vote de la commission.

Par 7 non (2 EàG, 4 S, 1 V) contre 5 oui (3 LR, 2 DC) et 2 abstentions (MCG, UDC), la résolution R-199 est refusée.

Séance du 9 mars 2017

Audition de M. Pascal Spuhler

Le commissaire explique que la résolution du Mouvement citoyens genevois est d'étendre la durée des Fêtes de Genève sur trois week-ends et deux semaines et ajoute qu'il est important d'offrir aux citoyens ainsi qu'aux touristes des programmes intéressants et une manifestation de qualité ainsi qu'un feu d'artifice reconnu dans le monde et que toutes ces démarches ont un coût. La raison qui motive cette résolution est que les exploitants et organisateurs puissent amortir leurs coûts et trouver un équilibre financier.

Ce serait plus dur sur une durée de dix jours compte tenu aussi des aléas. Il rappelle que le feu d'artifice à lui seul représente la somme de 800 000 francs payés par des sponsors et la billetterie.

La présidente propose de passer aux questions pour les résolutions R-198 et R-199.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien explique que dans le cadre du Conseil municipal, la commission traite ici une initiative qui souhaite raccourcir les Fêtes de manière relativement importante. Il souligne que dans la plupart des résolutions émises dans le cadre du projet de contre-projet, la durée moyenne est de deux week-ends et de dix jours; de plus il rappelle que le montage n'est pas compris dans ces dix jours, ce qui implique une immobilisation de la rade conséquente. Il est contre l'extension du temps des Fêtes de Genève à trois week-ends et deux semaines; il souhaiterait trouver un compromis entre ce que le peuple a proposé, au travers de l'initiative déposée, et ce que propose le Conseil municipal.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois comprend cette position, néanmoins il explique que les Fêtes de Genève ont toujours duré dix jours, depuis quinze ans. Depuis dix ans, la dénomination des pré-Fêtes était située dans un emplacement bien précis qui concernait le Jardin anglais. Il explique qu'une grande partie des personnes, sur les réseaux sociaux entre autres, réclament ces pré-Fêtes. Il explique que ces pré-Fêtes étaient pour les Genevois. En effet la plupart des gens étaient des personnes profitant des animations après le travail. Il explique que les animations proposaient des concerts de groupes locaux et des stands de boissons, etc. De plus il souligne que ces pré-Fêtes étaient rentables. Il explique que dans le cadre de la proposition du Mouvement citoyens genevois, il est tout à fait envisageable de déplacer le lieu des pré-Fêtes du côté du Palais Wilson ou alors du côté de Baby-Plage. Il rappelle aussi la création de la plage d'ici 2020. Il estime qu'une grande partie des Fêtes de Genève pourraient s'y dérouler, car l'endroit permettrait à la fois de déployer la manifestation en limitant les gênes, mais également en termes d'accessibilité par les moyens de transport public.

Il n'est pas persuadé que la proposition des dix jours de fête ait été acceptée par tous. Il explique qu'ils se contenteront des dix jours si c'est ce qui ressort des débats, cependant il estime que si l'idée de proposer trois week-ends et deux semaines peut séduire, il ne voit pas pourquoi il faudrait alors se contenter de dix jours. Il relève qu'il y a de nombreuses demandes dans les textes qui ont été soumis, cependant il rappelle que ces démarches et animations doivent être financées. Il explique que le processus financier doit fonctionner et, pour ce faire, le prolongement de la durée des Fêtes permettrait d'arriver à un certain équilibre. Il rappelle que dans la période comprise entre 2004 et 2015, entre 150 et 200 concerts étaient offerts dans le cadre des Fêtes de Genève. Il estime qu'il est possible de se satisfaire de dix jours, cependant de son point de vue la formule de trois week-ends et de deux semaines permettrait réellement d'offrir un vrai spectacle, un vrai feu d'artifice pour les Genevois et les touristes. En 1997, M. Hohl reprend la direction et étend les festivités sur dix jours ainsi que sur les deux rives; il supprime le corso fleuri et le remplace par la Lake Parade. Il a géré les Fêtes pendant trois ans. En 2004 les pré-Fêtes d'une durée de quinze jours sont ajoutées

au concept des Fêtes de Genève. Il explique qu'il y a eu une évolution, cependant il estime qu'avec la dernière édition il y a eu un retour en arrière avec un concept qui n'a pas plu à la majorité des Genevois, ce dernier étant élitiste et cher.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaiterait ajouter quelques éléments, il explique que la plus grande manifestation culturelle organisée par la Ville de Genève est la Fête de la musique. Cette fête, qui dure le temps d'un week-end, coûte à peu près 2 900 000 francs. Il explique que si un jour une proposition est faite afin que la Ville se substitue, en termes d'organisation, à l'organisateur des fêtes, les coûts seront énormes. Dans le cadre des Fêtes de Genève, il explique qu'ils devront se prononcer vis-à-vis de l'emprise du domaine public, la durée et finalement ils ne pourront pas se prononcer vis-à-vis de l'opérationnel.

Il poursuit et explique qu'au sein du Mouvement citoyens genevois, il y a eu de longues discussions à ce sujet et que ce sont ces éléments qui en sont ressortis.

Une commissaire souhaiterait revenir sur le fait que les points tels que la durée des Fêtes ne seront pas décidés ce soir. De plus, elle rend attentif au fait que les débats actuels visent à statuer sur ce qui sera fait après le vote du contre-projet, c'est-à-dire au mieux pour l'édition 2018. Elle souhaiterait proposer l'audition de Genève Tourisme afin qu'ils viennent parler de l'expérience qui a été faite pour l'édition 2016 des Fêtes. Elle pense que la responsabilité de la Ville est d'offrir des conditions-cadres accueillantes et adéquates pour que les commerçants soient motivés à accueillir les citoyens et à participer aux Fêtes. Elle estime qu'ils sont responsables de ces Fêtes, c'est une manifestation qui fait vivre l'économie genevoise et il est capital de pouvoir proposer des animations estivales et des Fêtes de Genève attrayantes. Elle pense qu'il est faisable de pouvoir repenser le concept des Fêtes et finalement elle insiste sur le fait qu'il faut faire vivre la rade et la dynamiser. Financièrement, elle estime qu'il est de la responsabilité des élus de trouver une solution viable afin que des Fêtes pérennes puissent être organisées.

Un commissaire remercie les auteurs de ces textes, qui posent des questions intéressantes. Il souhaiterait rappeler que le but de ces textes est de répondre à l'initiative déposée. Par rapport à cette dernière, il met en garde sur la durée des Fêtes, car ils risquent d'avoir un retour mitigé de la part de la population si les élus statuent sur une période plus longue. Il rappelle ensuite deux choses. La première est que, malgré le fait que ces Fêtes constituent des revenus importants pour les commerçants, ces dernières constituent également des revenus importants pour les hôteliers et les cafetiers par la base de la taxe de séjour. Il explique que Genève Tourisme est une fondation de droit privé, ayant des représentants des collectivités publiques et que ces derniers ont un droit de percevoir une taxe. Il rappelle qu'ils ont des ressources et des revenus; ils ont une motivation et un intérêt, compréhensible et non critiquable, à gérer l'organisation des Fêtes de Genève.

Dans un second temps il rappelle que la Ville est propriétaire de la rade et qu'elle met à disposition cet emplacement pour les Fêtes de Genève. Il précise qu'elle procède à cette mise à disposition sous certaines conditions, telles que la durée, et c'est pour cette raison que l'initiative déposée est bien une initiative municipale. Il est important donc que Genève Tourisme participe, de plus il souligne qu'il y a des problèmes de gestion et de communication qui sont évidentes. De ce fait, il soutient la proposition d'audition de la Fondation, estimant qu'ils ont des comptes à rendre. Entre les infrastructures publiques dont ils bénéficient, le droit de prélever une taxe et la gestion stratégique d'une manière large il estime qu'il y a des questions à se poser. Il rappelle que le renvoi de l'ancien directeur, M. Mongon, est également un point sur lequel il souhaiterait les entendre.

Il explique que le Parti socialiste n'a pas de position gravée dans le marbre vis-à-vis de ce sujet, cependant il rappelle qu'il s'agit d'une réponse à une initiative qui demandait sept jours de fête. Il craint un revers si le Conseil municipal présente un projet de trois semaines de fêtes dont une de pré-Fêtes. Il invite donc à la prudence.

Un commissaire explique que la formule de dix jours avait été acceptée par la plupart des partis, cependant il estime que le trou dans les finances de Genève Tourisme change la donne. Il se questionne sur la possibilité de laisser les stands des exploitants (nourriture, boissons) sur les trois semaines dans un périmètre plus restreint par exemple. Il estime qu'il y a des solutions à envisager afin de trouver un bon compromis. Il annonce aussi qu'a priori son groupe sera ouvert aux discussions. Un commissaire explique que l'implication de Genève Tourisme déborde largement du cadre de l'organisation des Fêtes de Genève. Les fêtes sont une affaire politique, les décisions que le Conseil municipal prend vont influencer leurs succès. Il estime que les conditions qu'ils poseront sont extrêmement importantes. Il annonce qu'au sein de l'Union démocratique du centre, ils se refusent à fermer le périmètre et explique être disposé à aller plus loin dans ce sujet. Il revient vers également à une déclaration qu'avait faite un commissaire lors d'une séance lorsqu'elle avait rendu attentifs les commissaires au fait que l'initiative avait de bonnes chances d'être acceptée si elle était votée. De fait, le contre-projet qui sera soumis se doit de tenir compte des points soulevés par l'initiative populaire. Concernant les pré-Fêtes, il retient que l'aspect financier est important et souhaiterait pouvoir disposer de chiffres concrets afin de connaître les impacts d'une durée de dix jours ou de deux semaines. Il met en avant le flou qui règne vis-à-vis de tous ces enjeux et souhaiterait avoir des éclairages.

Un commissaire du Parti libéral-radical craint qu'une nouvelle initiative soit lancée si les Fêtes 2017 ne plaisent pas aux citoyens, sachant que les débats actuels sont en rapport avec l'édition 2018. Il estime important de pouvoir assurer une édition 2017 qui puisse être mieux accueillie que la dernière édition.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien entend bien les arguments qui ont été présentés, cependant il n'est pas convaincu par la dichotomie entre les acteurs politiques qui se détacheraient des Fêtes de Genève et Genève Tourisme, qui s'efforceraient de produire une manifestation digne de ce nom. Il estime que la gestion de ces Fêtes a été catastrophique. A titre personnel, il explique beaucoup apprécier les Fêtes de Genève. En tant qu'élu et conseiller municipal, il trouve que ce bien public est remis en cause, et particulièrement les espaces verts; il prend pour exemple le Jardin anglais qui est immobilisé et dont les pelouses sont endommagées pendant plusieurs mois l'été. De fait, il estime intéressante l'idée de faire des pré-Fêtes un événement distinct des Fêtes de Genève qui pourrait être organisé dans d'autres espaces où les nuisances, pour les habitants et le bien public, seraient moindres.

Une commissaire du Parti libéral-radical se demandait s'il était possible de séparer le principe des fêtes et celui des pré-Fêtes. Elle souhaiterait savoir si les pré-Fêtes sont inscrites dans l'initiative.

Un commissaire lui répond que l'initiative comprend les Fêtes de Genève et leurs annexes, cela comprend donc les pré-Fêtes, et souhaite rappeler que Genève Tourisme est obligé d'organiser les Fêtes de Genève selon la convention entre le Canton et la Fondation.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois soutient les propos de son collègue. Cependant il explique qu'ils ne peuvent pas entrer dans les questions de gestion quant à Genève Tourisme. Il explique que l'organisation des Fêtes de Genève n'est pas un but en soi pour la fondation. Il précise que leurs objectifs sont de remplir les hôtels de luxe et d'organiser des congrès et d'ainsi faire des bénéfices.

Pour finir, il explique que les nuisances qui sont constatées ont souvent été attribuées de manière abusive aux Fêtes de Genève alors qu'elles sont du ressort des manifestations estivales qui sont organisées l'été le long des quais et s'inscrivent donc dans un concept plus large.

Vote (ayant eu lieu le 15 juin 2017)

La présidente soumet la résolution R-200 au vote de la commission.

Par 12 non (2 DC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 3 LR) contre 2 oui (UDC, MCG), la résolution R-200 est refusée.

Annexe: initiative populaire municipale IN-5

Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

EXPOSÉ DES MOTIFS

Depuis de trop nombreuses années les habitants de Genève ainsi que ses visiteurs sont privés du pourtour de la Rade à la meilleure période de l'année.

Les Fêtes actuelles ont une emprise démesurée sur le domaine public et occasionnent sur une trop longue période toutes sortes de nuisances dans les quartiers avoisinants :

- Nuisances sonores et visuelles importantes dont sont victimes les riverains, en premier lieu les personnes les plus fragiles ;
- Augmentation considérable du trafic dans les quartiers concernés (bruit, bouchons, pollution) ;
- Incivilités, violences et agressivité dues à l'alcoolisation ;
- Dommages aux pelouses et aux arbres : 22 000 m² de gazon à refaire entièrement et un dommage esthétique qui affecte l'ensemble des quais, encore plus d'un mois et demi après les Fêtes (plus de 120 000 CHF pour la restauration de ces espaces verts).

La présente initiative a pour objectif d'obliger les autorités de la Ville à prendre en main le contenu de ces Fêtes et ainsi offrir une manifestation de qualité à toutes et à tous, y compris aux personnes qui viennent visiter notre ville. Les feux d'artifices, qui sont le clou de ces Fêtes et attirent une foule considérable, doivent être maintenus dans le nouveau concept proposé.

Pour réaliser ce nouveau concept, la Ville doit faire appel aux groupements, associations, compagnies et autres acteurs culturels et artistiques reconnus à Genève tant par l'ensemble de la population que par les autorités pour leurs activités de qualité et d'intérêt public. Ils seront ressources et conseils, garants de la qualité de ces Fêtes.

Pour en finir avec la confiscation de l'espace public au bord du lac à la meilleure période de l'année, aux nuisances dans les quartiers autour de la Rade, aux dégradations de ses espaces verts et au mercantilisme de ces Fêtes, nous vous invitons à signer cette initiative.

Initiative populaire communale Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électeurs et électrices dans la commune de Genève conformément aux articles 58, 59, 71 à 76 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente Initiative :

Les Fêtes de Genève doivent être conviviales et leur impact sur le pourtour de la Rade doit être limité. Dès lors les autorités de la Ville de Genève ne peuvent octroyer de concession, sur l'ensemble du domaine public communal et particulièrement le pourtour de la Rade, qu'à la condition qu'un concept culturel pour ces Fêtes soit agréé par un comité désigné par le Conseil administratif.

Ce comité sera composé de 8 personnes réunissant des spécialistes et des acteurs représentatifs des activités culturelles en Ville de Genève, ainsi que des représentant-e-s des associations de quartier et d'habitant-e-s concernés, notamment un-e représentant-e des Eaux-Vives, un-e représentant-e des Pâquis et un-e représentant-e de l'Association d'Usagers des Bains des Pâquis (AUBP).

Ce comité devra garantir que :

- Les Fêtes de Genève accordent une large place à la convivialité et reflètent la diversité culturelle ;
- La production d'artistes locaux soit assurée ;
- Les Fêtes de Genève, les pré-Fêtes et leurs annexes (Lake Parade) se dérouleront au maximum durant une semaine ;
- L'espace destiné aux forams se tiennent prioritairement sur la Plaine de Plainpalais et que les nuisances découlant de leurs activités soient réduites au maximum ;
- Le libre accès à toutes les activités soit garanti et à des coûts accessibles ;
- Soit interdite la publicité pour l'alcool et le tabac ;
- Le prix des consommations soit accessible ;
- Soient prises toutes les mesures afin de protéger efficacement les arbres ainsi que les pelouses et les massifs floraux afin d'éviter leur remise en état après les Fêtes ;
- Les feux d'artifices soient maintenus.

La concession définie par un cahier des charges doit être octroyée pour 5 années non renouvelables. Elle peut être dénoncée immédiatement durant le mois suivant les Fêtes. L'accessibilité au site devra rester gratuite. Toutefois, lors des feux d'artifice, certaines places bien situées peuvent faire l'objet d'une commercialisation.

Nom (majuscules)	Prénom Usuel	Date de naissance jour/mois/année	Canton d'origine ou nationalité	Domicile Rue, numéro, code postal et localité	Signature

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seuls les électeurs et électrices de Genève sont autorisés à signer. Les signatures doivent être accompagnées de la date de signature et de l'adresse postale. Seuls les électeurs et électrices de Genève sont autorisés à signer. Le nombre de signatures ne peut excéder 1000. Les signatures obtenues par un procédé répété par la loi doivent être annulées (art. 97, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982). Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des 5 électeurs et électrices sollicités-e-s (Jean-Alain Barth, route de Frontenex 60 C, 1207 Genève ; Myriam Fuzini, rue Philippe-Fleimattour 41, 1201 Genève ; Michèle Prinz, rue de Contamines 33, 1206 Genève ; Alain Wenger, rue Henri-Mussard 15, 1208 Genève ; Pierrette Biraux, rue Gustave Müller-Brun 2, 1208 Genève, autorisés à retirer l'initiative conformément à l'art. 86 al. 4 LEP).

A renvoyer rapidement, si possible avant fin juin (au plus tard le 20 août 2015) à « INITIATIVE FÊTES DE GENEVE- POSTE RESTANTE-1200 GENEVE 6 »